

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20260220

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 37	

Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier

M. PARIS Hubert

M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Attribution 2026

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n°20260211 du 26 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 27 janvier 2026.

La CCVBA apporte son soutien financier à des associations de son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Le budget prévisionnel 2026 a prévu une enveloppe de 75 000€ en direction des associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 30 voix POUR, 1 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS :

- **OCTROIE** les subventions suivantes aux associations, conditionnées au respect et à la tenue du projet associatif, selon le tableau ci-dessous,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Associations et son projet	Montant
Comice Agricole du Pays Calaisien (19 septembre)	1 500,00 €
Association Sarthoise du Musée de la Paix – Journée Mémoire (26 juin élèves écoles de Conflans, Dollon, Valennes)	2 200,00 €
Anille Braye Tennis – organisation de défis sportifs solidaires intercommunaux, compteur collectif, création et animation du mur des rêves solidaires (enfants, asso sportives, personnes en situation de handicap, séniors, familles et acteurs éducatifs)	3 000,00 €
Association Sport Adapté Calaisien – différentes compétitions, championnats (tennis de table, pétanque, badminton), 8 journées sportives	1 500,00 €
Eldorado Americana Festival - festival de musique sonorités américaines le week-end du 26 au 28 juin (Vancé le 27/06/2026) – Aide exceptionnelle en 2026	1 000,00 €
Boucan des Arts Intervention artistique, culturel, éducatif et social, Festival annuel Lavaré expositions ateliers concerts animations	1 000,00 €
Association Musiques Magiques – Fonctionnement (convention d'objectifs tripartite)	6 000,00 €
Association CCFSV – Le Muséo Train – Fonctionnement (convention d'objectifs quadripartite)	6 000,00 €
Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) – Fonctionnement (convention d'objectifs)	33 000,00 €
Association Mission Locale Sarthe Nord (convention de partenariat avec montant/habitant – 1.30€/15101 habitants)	19 631,00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Renaud GAUTHIER



Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLEES de la BRAYÉ et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS